



(Société anonyme de droit belge dont le siège est situé Septestraat 27, 2640 Mortsel, Belgique)

Émission de 42.962.760 Actions nouvelles avec Strips VVPR au prix d'émission de 3,45 EUR l'unité Émission de 1 Action pour 3 Droits

Agfa-Gevaert SA, société cotée sur le marché réglementé d'Euronext Brussels sous le symbole AGFB (« Agfa-Gevaert », la « Société » ou l' « Émetteur ») émet 42.962.760 nouvelles Actions Agfa-Gevaert sans valeur nominale (les « Actions nouvelles ») avec Strips VVPR. Le prix d'émission des Actions nouvelles est fixé à 3,45 EUR (le « Prix d'émission »). Les Actions nouvelles avec Strips VVPR sont proposées en priorité aux Actionnaires existants. Pour déterminer leur droit de souscrire des Actions nouvelles avec Strips VVPR selon les conditions définies dans le Prospectus, tous les Actionnaires d'Agfa-Gevaert à la clôture d'Euronext Brussels le 20 octobre 2010 recevront un droit de souscription préférentiel pour chaque action en leur possession le 20 octobre 2010 (le « Droit préférentiel »). Les Droits préférentiels seront représentés par le coupon n° 9, qui sera détaché de l'action sous-jacente le 20 octobre 2010 et pourront être négociés sur le marché réglementé d'Euronext Brussels entre le 21 octobre 2010 et le 4 novembre 2010. Les Droits préférentiels seront cotés sur le marché réglementé d'Euronext Brussels sous le code ISIN BE0970119229 et le symbole AGFB9. Les Actions nouvelles et les Strips VVPR seront respectivement cotés sous le code ISIN BE0003755692 et le symbole AGFB et sous le code ISIN BE0005638128 et le symbole AGFS. L'émission d'Actions nouvelles liée à l'exercice des Droits préférentiels est dénommée « Émission de droits » dans le Prospectus.

Sous réserve de toutes restrictions imposées par la législation en vigueur, les détenteurs de Droits préférentiels peuvent souscrire des Actions nouvelles selon un rapport de 1 Action nouvelle pour 3 Droits préférentiels (le « Ratio »). La période de souscription des Actions nouvelles est fixée du 21 octobre 2010 au 4 novembre 2010 (la « Période de souscription avec droits »). Après exercice des Droits préférentiels, le détenteur de ces droits ne peut se rétracter, sauf selon les modalités de la section 4.5.6. du Prospectus. Tout détenteur de Droits préférentiels n'ayant pas exercé ces derniers lors de la Période de souscription avec droits ne sera plus en mesure de les exercer. Les Droits préférentiels non exercés lors de la Période de souscription seront convertis en certificats provisoires (les « Certificats provisoires »). Les Certificats provisoires seront mis en vente dans le cadre d'un placement privé qui devrait s'ouvrir le 8 novembre 2010 et se terminer le même jour (le « Placement privé des Certificats provisoires »). Le produit net éventuel de la vente des Certificats provisoires sera reversé aux détenteurs de Droits préférentiels n'ayant pas exercé ces derniers. Tout acheteur de Certificats provisoires dans le cadre du placement privé s'engage irrévocablement à souscrire, au Prix d'émission, un nombre d'Actions nouvelles égal au nombre de Certificats provisoires achetés multiplié par le Ratio. Les Joint Bookrunners s'engagent à acheter toute Action nouvelle non souscrite lors de la Période de souscription avec droits ou suite au Placement privé des Certificats provisoires, selon des modalités décrites plus en détail à la section 4.7. du Prospectus. Les résultats de l'Émission de droits devraient être rendus publics le 5 novembre 2010. Les résultats de l'Émission de droits et du Placement privé de Certificats provisoires, ainsi que, le cas échéant, le montant devant être versé aux détenteurs de Droits préférentiels n'ayant pas exercé ces derniers, doivent être rendus publics les 8 et 9 novembre 2010. Une demande de cotation des Actions nouvelles et des Strips VVPR sur le marché réglementé d'Euronext Brussels a été déposée. Le paiement et la remise des Actions nouvelles devraient intervenir le 12 novembre 2010.

Le Prospectus est conforme aux dispositions de l'article 23 de la Loi belge du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés, et a reçu l'aval de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances (CBFA) le 19 octobre 2010. Agfa-Gevaert n'a pris aucune disposition permettant l'Émission publique des Droits préférentiels, des Actions nouvelles, des Certificats provisoires ou des Strips VVPR hors de Belgique. La diffusion du Prospectus hors de la Belgique peut être réglementée dans certains pays. Le Prospectus ne constitue pas une offre de vente, ni une demande ou offre d'achat de quelque titre que ce soit dans tout contexte où une telle offre ou demande serait illégale. Les Actions nouvelles, les Droits préférentiels et les Certificats provisoires ne sont pas et ne seront pas enregistrés sous la Loi de 1933 sur les valeurs mobilières (USA), telle qu'amendée (le « Securities Act ») et ne peuvent être proposés ou vendus aux Etats-Unis ni à un ressortissant américain, ni pour le compte ou au profit d'un ressortissant américain (tel que ce terme est défini par la Regulation S dans le cadre du Securities Act (« Regulation S »)) sauf si les Actions nouvelles, les Droits préférentiels ou les Certificats provisoires sont enregistrés sous le Securities Act ou si une dispense des obligations du Securities Act en matière d'enregistrement est disponible. Les Actions nouvelles, les Droits préférentiels et les Certificats provisoires sont uniquement proposés et vendus dans le cadre de transactions offshore en dehors des Etats-Unis, conformément à la Regulation S.

L'achat d'Actions nouvelles et de Certificats provisoires, ainsi que la négociation des Droits préférentiels, comportent certains risques. La section 1, « Facteurs de risques » du Prospectus entier, présente les facteurs dont il convient de tenir compte avant tout achat d'Actions nouvelles ou toute négociation des Droits préférentiels.

Sole Global Coordinator et Joint Bookrunner



Joint Bookrunners



Ce document est une traduction du résumé du Prospectus établi par l'Emetteur qui en est responsable. A certaines conditions, les investisseurs peuvent se procurer des exemplaires du Prospectus sans frais à compter du 21 octobre 2010, au siège social de l'Emetteur, Septestraat 27, 2640 Mortsel, en Belgique.

Ces exemplaires peuvent également être obtenus sur demande adressée à BNP Paribas Fortis par téléphone au numéro +32(0)2/433.40.32 (français) ou au numéro +32(0)2/433.40.31 (néerlandais), au KBC Telecenter au numéro +32(0)3/283.29.70, au CBC Banque Telecenter au numéro +32(0)800.92.020, auprès d'ING au numéro +32(0)2/464.60.04 (anglais) ou au numéro +32(0)2/464.60.01 (néerlandais) ou au numéro +32(0)2/464.60.02 (français).

A certaines conditions, le Prospectus peut être consulté sur les sites internet suivants : www.agfa.com, www.bnpparibasfortis.be/saveandinvest (version anglaise), www.bnpparibasfortis.be/sparenenbeleggen (version néerlandaise), www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer (version française du résumé), www.kbc.be, www.kbcsecurities.be, www.bolero.be and www.ing.be.

RÉSUMÉ

Les mots en majuscules, au singulier comme au pluriel, ont la signification indiquée à la section « Définitions » ou dans les pages ci-après.

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Il reprend d'importants éléments d'information figurant dans ce dernier, mais non pas toute l'information nécessaire aux investisseurs. Ce résumé doit donc être lu en parallèle avec le Prospectus et ses annexes, plus détaillés. Ce résumé, y compris sa traduction, ne peut exposer quiconque à une responsabilité civile, à moins qu'il ne soit trompeur, inexact ou incohérent par rapport au reste du Prospectus. Toute décision de placement dans les Droits préférentiels, Certificats provisoires et Actions nouvelles, ou de négociation des Droits préférentiels ou Actions doit être prise après étude approfondie du Prospectus dans son ensemble. Tout plaignant déposant un recours auprès d'un tribunal en rapport avec l'information fournie par le Prospectus peut se voir tenu de faire traduire ce dernier à ses frais avant ouverture de la procédure judiciaire.

Informations sur l'Emetteur et ses activités

Agfa-Gevaert développe, fabrique et distribue des produits et des systèmes analogiques et numériques permettant de capturer, traiter et reproduire des images sur différents marchés, tels que le secteur de l'imprimerie, le domaine des soins de santé et d'autres applications associées à l'imagerie en général. Par ailleurs, Agfa-Gevaert a mis au point plusieurs logiciels de service et systèmes informatiques destinés à ses marchés principaux.

Les activités opérationnelles du Groupe se répartissent en trois domaines:

- (i) Agfa Graphics propose des solutions prépresse intégrées et à jet d'encre industrielles pour le secteur de l'imprimerie et de l'industrie graphique;
- (ii) Agfa HealthCare est un fournisseur mondial d'imagerie médicale et de solutions informatiques liées à la santé; et
- (iii) Agfa Specialty Products fournit des produits d'approvisionnement et des systèmes à un large éventail de marchés industriels. Son portefeuille s'étend du film classique aux produits et systèmes innovants pour de tout nouveaux marchés.

Motifs de l'Émission

En dépit d'une crise économique profonde, la performance d'Agfa-Gevaert s'est sensiblement améliorée au cours des deux dernières années. Grâce à une efficacité renforcée de ses activités et à une forte réduction de ses frais de distribution et de ses frais généraux d'exploitation, le Groupe a été en mesure d'accroître sa rentabilité malgré un contexte économique très défavorable. Simultanément, un meilleur contrôle du fonds de roulement et des dépenses en capital a permis de réduire fortement l'endettement net du Groupe.

Désormais, le conseil d'administration et la direction exécutive se concentrent résolument sur le futur et sur les défis à venir.

L'un des principaux défis consiste à revenir à une croissance du chiffre d'affaires. Dans presque tous ses domaines d'activités, le Groupe dispose d'une forte position sur le marché. Cependant, plusieurs des marchés du Groupe relatifs au film traditionnel sont en déclin. Les nouveaux domaines d'activités – qui ont été développés ou acquis au cours des années précédentes – n'ont pas encore pu compenser totalement ce déclin. Par conséquent, le Groupe se doit de chercher de nouvelles opportunités afin de tirer profit de sa forte présence sur le marché. Dans ses deux principaux domaines d'activités – Agfa Graphics et Agfa HealthCare –, le Groupe s'attend à de nouveaux changements de l'environnement concurrentiel.

La crise économique a déstabilisé plusieurs acteurs sur le marché de l'industrie graphique. Elle suscitera certainement de nouveaux rapprochements d'entreprises. L'acquisition de la plupart des actifs de Gandi Innovations et d'Harold M. Pitman Company a démontré que le Groupe est prêt à profiter de ce type d'opportunités.

Agfa HealthCare a une forte présence au sein d'un grand nombre d'hôpitaux dans le monde et doit alimenter ces canaux de distribution directs et indirects en nouveaux produits. Grâce à l'acquisition d'Insight Agents, Agfa HealthCare a ajouté un important produit d'approvisionnement, les produits de contraste, à son portefeuille. Le Groupe s'attend à ce que davantage d'opportunités apparaissent sur le marché à l'avenir.

Le Groupe constate également d'importantes opportunités de croissance pour plusieurs de ses activités dans les pays en développement: Asie, Amérique latine, Afrique et Moyen-Orient. Ces parties du monde représentent déjà un tiers du chiffre d'affaires total d'Agfa Graphics, et la même tendance s'observe pour Agfa HealthCare. La récente constitution de la filiale commune (*joint venture*) Agfa Graphics Asia en Chine n'est encore qu'un premier pas dans le cadre des efforts du Groupe visant à renforcer sa présence dans ces parties du monde.

Au cours de l'année précédente, les investissements destinés à des acquisitions ont été de taille modeste ou moyenne. Le Groupe a été en mesure de les financer en recourant à ses ressources financières existantes.

Actuellement, les deux principales sources de financement du Groupe sont le crédit revolving conclu avec un consortium de banques, qui prend fin en juillet 2012, et l'emprunt obligataire de 200 millions EUR (dont 5 millions EUR ont été remboursés en 2009), qui expire en juin 2015.

En ce qui concerne le renouvellement du crédit revolving, le Groupe planche actuellement sur une diversification plus étendue de ses sources de financement.

En considération des opportunités externes évoquées ci-dessus, et afin de réaliser la diversification plus étendue des sources de financement, le Groupe envisage une augmentation de capital sous la forme d'une émission de droits renforçant du même coup le bilan du Groupe. Le produit de l'Émission ne sera pas utilisé pour le paiement des obligations en matière de pension. Après l'Émission, le produit net de celle-ci sera utilisé pour rembourser le montant utilisé de la ligne de crédit existante. Par conséquent, le montant non utilisé augmentera et demeurera disponible pour financer la croissance du Groupe.

De manière générale, cette opération permettra au conseil d'administration de profiter des opportunités ou d'affronter immédiatement les défis afin de donner une impulsion permanente au développement à venir du Groupe.

Facteurs de Risque

Un investissement dans les Droits préférentiels, les Certificats provisoires et les Actions nouvelles présente des risques importants. Ces risques et incertitudes comprennent entre autres les facteurs de risque décrits ci-dessous ainsi qu'à la section 1 « Facteurs de risque » du Prospectus, mais n'y sont pas limités. L'ordre dans lequel les facteurs de risque sont présentés ci-dessous n'est en rien indicatif de leur probabilité ou de l'ampleur des conséquences financières éventuelles. Les facteurs de risque décrits ci-dessous, ainsi que certains autres, sont présentés plus en détail à la section 1 « Facteurs de risque » du Prospectus.

Principaux risques liés aux activités de la Société:

- Suite à la crise financière mondiale (déclenchée par des incertitudes sur les marchés du crédit et ébranlant la confiance des consommateurs) subie au niveau du monde entier en 2008 et qui s'est poursuivie en 2009, le Groupe a constaté une réduction de la demande de ses produits, principalement au niveau des biens d'investissement mais la crise a également affecté négativement la demande de produits d'approvisionnement. En dépit des signes d'améliorations depuis la fin 2009, l'économie mondiale demeure fragile. Si le cycle de reprise devait s'interrompre ou si l'économie mondiale venait à subir un nouveau ralentissement majeur, en fonction de l'importance, de la durée et de la gravité d'une telle récession « à double creux » (*double dip recession*), les résultats opérationnels, la situation financière et les flux de trésorerie du Groupe seraient à nouveau et presque certainement affectés de manière négative et significative.
- Bien que le Groupe prenne toutes les mesures possibles afin d'assurer la continuité de ses activités, une importante perturbation de sa production ne peut en aucun cas être exclue et celle-ci aurait le cas échéant un impact significatif sur les résultats du Groupe. Les polices d'assurance du Groupe prévoient que la plupart des dommages subis par les infrastructures seront couverts par les assurances. La perte de production ou la perte de bénéfices résultant d'un tel cas de figure ne sont toutefois pas couvertes.
- Le Groupe est en permanence confronté aux risques liés au marché et à la concurrence. Toutes les activités du Groupe (les activités liées à l'industrie graphique, les activités liées aux soins de santé et les activités liées aux produits spéciaux) se caractérisent par une érosion des prix. Les marchés sur lesquels le Groupe est actif, sont très concurrentiels, et le Groupe fait face à une concurrence agressive sur les prix pour tous ses produits et tous ses services de la part de nombreuses entreprises de par le monde. Plusieurs concurrents du Groupe sont de grandes sociétés bien connues, disposant d'importantes ressources financières, techniques et humaines et de marques puissantes. Afin de demeurer compétitif, le Groupe doit continuer à investir d'importants moyens (financiers, humains et autres) dans, notamment, la recherche et le développement, la vente et le marketing et le service à la clientèle. Le Groupe ne peut être certain qu'il sera en mesure d'effectuer les progrès technologiques requis pour que ses produits demeurent compétitifs. Une concurrence plus intense pourrait déboucher sur de nouvelles réductions de prix, des commandes de clients moins nombreuses ou moins importantes, des marges réduites et la perte de part de marché.
- Le Groupe est en train d'introduire de nombreuses nouvelles technologies, comme des solutions à jet d'encre industrielles pour Agfa Graphics, la radiographie directe et assistée par ordinateur et des systèmes informatiques pour Agfa HealthCare, et de nouveaux matériaux comme le papier synthétique, des feuilles imprimables, des membranes et des matériaux à cartes à puce pour Agfa Specialty Products. Le Groupe exerce ses activités dans des domaines qui évoluent et deviennent plus complexes. La capacité du Groupe à réaliser avec succès la conversion de ses produits existants

en de nouveaux produits, exige de faire des prédictions précises quant au calendrier de développement du produit ainsi qu'en ce qui concerne les volumes, les combinaisons de produits, la demande de la clientèle, les canaux de distribution et les configurations requises. Le Groupe peut prévoir une demande et une acceptation du marché qui diffèrent de la demande effective des clients pour le produit et des revenus qui en découlent. La capacité du Groupe à créer de nouveaux revenus et des revenus opérationnels dépend, notamment, de sa capacité à mettre au point en temps utile des produits susceptibles d'être produits de manière efficace en termes de coût et répondant aux spécifications en termes de design du produit et aux spécification techniques et de performance. Si le Groupe n'est pas en mesure d'engager les recherches nécessaires, l'ingénierie, la gestion du programme ou est par ailleurs incapable de développer avec succès les produits requis, ses clients pourraient annuler leurs contrats, le Groupe pourrait ne récupérer aucun des frais exposés pour la recherche et le développement, la vente et le marketing et la production ou autres, et le Groupe pourrait être exposé à des frais supplémentaires tels que des pénalités contractuelles. Si le Groupe ne parvient pas à faire face aux changements technologiques et à développer et à introduire de nouveaux produits et services avec succès, il pourrait perdre des clients clés ou des commandes de produits et ses activités pourraient en être affectées.

- Dans le domaine des activités prépresse analogique d'Agfa Graphics, ainsi que dans le domaine des activités d'imagerie traditionnelles d'Agfa HealthCare et les activités de « film classiques » d'Agfa Specialty Products, le Groupe constate un déclin de la demande du marché à la suite de la transition en cours de l'analogique vers des solutions numériques alternatives. Un taux plus rapide que prévu de numérisation aura un impact négatif sur les activités, la situation financière et les résultats opérationnels du Groupe.
- Le Groupe dépend d'autres entreprises pour ses approvisionnements de certaines matières premières clés. Les principales d'entre elles sont l'aluminium et l'argent. Les fluctuations des prix des matières premières et toute impossibilité d'obtenir en temps utile des matières premières requises et conformes aux spécifications de qualité convenues peut affecter négativement les activités, le résultat opérationnel et le statut financier du Groupe.

L'argent et l'aluminium sont négociés à un niveau international sur plusieurs bourses de métaux. Le prix reflète en général l'équilibre de la demande et de l'offre au niveau mondial, ainsi que des conditions d'ordre macroéconomique et politique aux Etats-Unis et à l'international. Par ailleurs, les prix sont parfois également influencés de manière significative par plusieurs autres facteurs, y compris des actions spéculatives.

Le risque de prix des matières premières du Groupe – soit le risque que ses flux de trésorerie et ses bénéfices puissent fluctuer à cause de la variation de prix importants – est étroitement lié à d'autres facteurs, tels que la position concurrentielle du Groupe dans un secteur industriel, sa relation avec ses clients et fournisseurs. Le Groupe a conclu des accords relatifs à l'argent et à l'aluminium avec certains clients importants, qui ne couvrent que partiellement son exposition aux variations de prix.

En outre, afin de prévenir les effets négatifs découlant d'éventuelles hausses de prix futures ou de la volatilité du prix de l'argent et de l'aluminium, le Groupe applique une stratégie d'achat partiel à des taux au comptant combinée à un système de « *Rolling layered forward buying* ». Ce système est généralement réalisé au moyen de contrats à terme conclus avec des fournisseurs de matières premières pour la livraison de celle-ci conformément aux exigences d'utilisation prévue de l'entité. Il arrive qu'à titre exceptionnel, le Groupe utilise des produits dérivés comme les contrats d'accords de crédit réciproque pour les métaux (*metal swap agreements*) conclus avec des banques d'investissement, qui couvrent l'exposition du Groupe à la volatilité des prix des matières premières liée aux achats envisagés et hautement probables de matières premières. Cependant, les stratégies du

Groupe dans ce domaine peuvent ne pas porter leurs fruits et toute demande de paiement de matières premières non couverte restera soumise à la volatilité du marché.

Compte tenu de l'expérience passée, de la volatilité des prix de l'argent et du caractère spéculatif de l'argent sur le marché, la direction du Groupe a actuellement choisi de ne pas acheter de l'argent à terme ni de recourir à des instruments financiers dérivés liés à l'argent.

Sur le total des volumes pour 2010, toute variation de 1 dollar US /troz au niveau du prix d'achat de l'argent – toutes les autres variables demeurant constantes – pourrait de manière hypothétique affecter l'EBITDA pour toute l'année 2010 à hauteur de 12 millions d'EUR.

L'approvisionnement du Groupe en matières premières, y compris mais sans limitation l'argent et l'aluminium, est pour une grande part garanti par des contrats. Ces contrats sont considérés comme importants, dans la mesure où ils renforcent la stabilité et fournissent une assise à la stratégie de croissance du Groupe. Cependant, le risque de perturbation dans l'approvisionnement ne peut être exclu, notamment à la suite d'un accident ou incident majeur dans l'usine de traitement du fournisseur, découlant d'un problème de transport ou tout autre fait pouvant donner lieu à un cas de force majeure. Il ne peut non plus être exclu qu'une baisse de volumes dans l'approvisionnement en matières premières (p.ex. résultant de tendances du marché) ait un impact sur les prix des matières premières ou incite les fournisseurs à mettre fin à leurs livraisons en faveur du Groupe, forçant ainsi ce dernier à rechercher d'autres fournisseurs à des conditions moins favorables.

Les autres risques liés aux activités de la Société comprennent:

- Risques liés aux engagements du Groupe en matière de pensions et de retraite.
- Le Groupe pourrait être tenu de rendre compte d'amortissements d'actifs, ce qui peut affecter négativement ses résultats.
- Les produits du Groupe peuvent contenir des erreurs ou des vices, ce qui pourrait empêcher ou réduire leur acceptation par le marché et entraîner des coûts imprévus ou d'autres conséquences économiques défavorables.
- Les activités du Groupe sont soumises à une réglementation environnementale. Le respect de ces règlements peut entraîner des coûts importants et le non-respect peut conduire à des revendications environnementales.
- Dans le cadre de ses activités, le Groupe s'appuie sur la protection de ses droits de propriété intellectuelle (brevets, marques, savoir-faire et autres) et la non-mise en œuvre de cette protection peut avoir un impact significatif sur l'activité du Groupe.
- Le Groupe peut être dans une situation où il viole les droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers. L'impossibilité de continuer à utiliser ces droits de propriété intellectuelle peut avoir un impact significatif sur l'activité du Groupe.
- Etant donné que le Groupe exerce ses activités dans un certain nombre de monnaies étrangères (autres que l'euro), il est exposé aux fluctuations des taux de change qui, si elles ne sont pas couvertes de manière adéquate, sont susceptibles d'affecter les résultats opérationnels.
- Les acquisitions ont fait partie et sont susceptibles de continuer à faire partie de la stratégie de croissance du Groupe, ce qui implique le risque que les entreprises acquises ne puissent pas être intégrées avec succès ou comme prévu. Les acquisitions peuvent également perturber l'activité du Groupe ou nuire à sa situation financière et aux résultats opérationnels.
- Le Groupe réalise une part importante de son chiffre d'affaires auprès d'un nombre relativement restreint de clients. Si les principaux d'entre eux décidaient de mettre fin à leur relation avec le

Groupe, les produits de ce dernier pourraient être affectés de manière significative. En outre, afin de conserver et de gagner des clients, le Groupe devrait être en mesure de financer ces investissements de clients dans les produits du Groupe.

- Le Groupe dépend de la capacité de ses fournisseurs de livrer des quantités suffisantes de composants, produits et services de qualité et à des prix raisonnables. Pour certains éléments et produits, le Groupe dépend de fournisseurs exclusifs.
- Le Groupe s'appuie actuellement sur des tiers pour la fabrication de certains produits, ce qui l'expose à un certain nombre de risques et incertitudes échappant à son contrôle.
- Le Groupe est soumis aux risques de sa présence à travers le monde et en particulier sa présence dans les marchés émergents.
- La flexibilité opérationnelle et financière du Groupe est limitée par des restrictions affectant son crédit revolving. L'emprunt du Groupe contient une clause de changement de contrôle, ce qui est susceptible de dissuader une offre d'acquisition.
- La fluctuation des taux d'intérêt Euribor et LIBOR peut augmenter les frais financiers du Groupe.
- Le Groupe peut ne pas être en mesure de refinancer ses sources de financement existantes.
- Pour les activités du Groupe liées aux soins de santé, la non-obtention des autorisations requises en vertu de la réglementation étatique applicable aux exportations de technologies pourrait affecter de manière importante sa capacité à réaliser des ventes internationales.
- Les activités du Groupe liées aux soins de santé dépendent du niveau de développement et de mise en œuvre de programmes privés et gouvernementaux relatifs à l'évolution du secteur des soins de santé vers davantage d'efficacité et une meilleure qualité des soins. En outre, le Groupe est confronté à des contraintes réglementaires pour ses activités liées aux soins de santé.
- Le succès du Groupe dépend de sa capacité à attirer et retenir ses cadres et son personnel clé.
- L'incapacité du Groupe à mettre en œuvre un modèle de distribution adéquat pour ses produits et services peut porter préjudice à ses affaires.
- La perturbation de l'infrastructure informatique du Groupe peut nuire à ses activités.
- Risque lié à la nature partiellement axée sur les projets du modèle économique du Groupe.
- Risque lié au caractère saisonnier des activités.
- Risque lié à l'exposition au risque de crédit sur les comptes clients.

Risques liés à l'émission comprennent:

- Agfa-Gevaert ne peut garantir que les Droits préférentiels, les Actions ou les Strips VVPR feront l'objet d'une négociation active et prolongée.
- Les Actionnaires existants subiront une dilution de leurs avoirs du fait de l'émission s'ils n'exercent pas ou ne sont pas en mesure d'exercer l'intégralité de leurs Droits préférentiels.
- Le cours de l'action Agfa-Gevaert va fluctuer et pourrait tomber en deçà du Prix d'émission.
- Des ventes futures d'un nombre important d'Actions ou de Droits préférentiels pourraient avoir une incidence négative sur le cours des Actions ou des Droits préférentiels.
- En cas d'annulation de l'Émission ou de baisse importante du cours des Actions, les Droits préférentiels pourraient perdre toute valeur.

Principales données financières

Les chiffres-clés repris ci-dessous sont un résumé des chiffres détaillés au Chapitre 9 du Prospectus. Les états financiers ont été établis conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et ont été approuvés par le conseil d'administration. Les états financiers consolidés des années 2007, 2008 et 2009 ont été entièrement audités par KPMG Réviseurs d'entreprises et cet audit a débouché sur des attestations sans réserve (avec un paragraphe d'explication pour les années 2007 et 2008). Les états financiers consolidés intérimaires condensés pour la période clôturée le 30 juin 2010 ont été établis conformément à l'IAS 34 et ont fait l'objet d'un examen limité par KPMG Réviseurs d'entreprises, conformément aux « International Standard on Review Engagements 2410 'Review of Interim Financial Information Performed by the Independent Auditor of the Entity' ».

Compte de résultats consolidé

	30 juin		31 décembre		
	2010	2009	2009	2008	2007
	<i>(en millions d'EUR)</i>				
Produits.....	1.400	1.339	2.755	3.032	3.283
Résultat opérationnel	120	63	170	(23) ⁽¹⁾	125
Produits financiers nets (Charges financières nettes)	(45)	(57)	(114)	(83)	(63)
Charge d'impôt	(18)	(24)	(49)	(60)	(19)
Résultat de la période attribuable aux propriétaires de la société mère.....	57	(18)	6	(167)	42

(1) En 2009, le Groupe a continué à appliquer les principes comptables auxquels il avait eu recours lors des années précédentes, à l'exception de la présentation des dépenses relatives aux régimes à des prestations déterminées du Groupe. La charge d'intérêt et le rendement du capital investi, ainsi que la part relative de l'amortissement des pertes (profit) non constaté(es) ne pouvant être attribuée à des salariés actifs, sont passés à la rubrique « Autres produits financiers (charges financières) ». En 2009, des charges représentant 33 millions d'EUR sont passées de la rubrique « Résultats opérationnels » à la rubrique « Produits financiers nets/Charges financières nettes ». L'information correspondante pour l'année 2008 a été reformulée. En 2008, un revenu de 3 millions d'EUR est passé de la rubrique « Résultats opérationnels » à la rubrique « Produits financiers nets/Charges financières nettes ». Le Groupe estime que cette présentation corrigée fournit une information plus pertinente aux personnes consultant les états financiers. L'information correspondante pour l'année 2007 n'a pas été reformulée, car elle n'est pas considérée comme significative.

Les produits ont baissé, passant de 3.283 millions d'EUR en 2007 à 3.032 millions d'EUR en 2008 et 2.755 millions d'EUR en 2009. Les produits de 2007 ont été affectés par un euro fort et un ralentissement économique aux Etats-Unis. Le ralentissement économique s'est fait sentir dans le monde entier en 2008, et a touché les trois secteurs d'activités du Groupe. Tant Graphics que HealthCare ont enregistré en 2008 un impact considérable sur leurs produits provenant de biens d'investissement. La crise économique qui s'est maintenue au cours de la première moitié de 2009 a commencé à s'essouffler au cours de la seconde moitié de l'année. Les produits du Groupe au cours de la première moitié de l'année 2010 ont augmenté de 4,6 pour cent par rapport à la première moitié de 2009, et s'élèvent à 1,400 million d'EUR. Le mérite de cette augmentation revient principalement au secteur Graphics. L'évolution des taux de changes a également eu un impact bénéfique sur les produits du Groupe.

Le Résultat opérationnel du Groupe pour 2007 était de 125 millions d'EUR. Outre le ralentissement économique aux Etats-Unis et un euro fort, des frais de matières premières élevés ont également affecté les résultats de 2007. Le Groupe est parvenu à compenser partiellement sa baisse de produits en réduisant ses charges administratives et coûts commerciaux, dans le cadre d'un plan d'économie annoncé au cours du troisième trimestre 2006. Le Groupe est parvenu à réduire davantage ses charges administratives et coûts

commerciaux en 2008 et 2009 de 121 millions d'EUR et 94 millions d'EUR respectivement. En 2008, le Groupe a comptabilisé un amortissement sur goodwill et autres immobilisations incorporelles de son secteur HealthCare pour un montant de 119 millions d'EUR. Le Résultat opérationnel du Groupe pour 2008 était de (23) millions d'EUR et a été affecté de manière négative par la crise économique mondiale et par l'amortissement sur goodwill et autres immobilisations incorporelles, partiellement compensée par l'impact favorable de la réduction des charges administratives et coûts commerciaux. En dépit d'un nouveau déclin des ventes, le Groupe est parvenu à augmenter sa marge brute bénéficiaire en 2009, principalement grâce à des programmes de renforcement de l'efficacité couronnés de succès, à des prix des matières premières moins élevés et à certains effets exceptionnels. Compte tenu également des efforts du Groupe visant à réduire ses charges administratives et coûts commerciaux, le Résultat opérationnel pour 2009 s'élevait à 170 millions d'EUR. Les trois secteurs d'activité ont réalisé de belles performances au cours de la première moitié de 2010, générant un Résultat opérationnel de 120 millions d'EUR, par rapport aux 63 millions d'EUR pour la même période l'année dernière. Cette évolution positive découlait principalement de conditions favorables dans le domaine des matières premières, des programmes de renforcement de l'efficacité et d'une utilisation renforcée de la capacité de production, ainsi que d'une nouvelle réduction des charges administratives et coûts commerciaux.

Les charges financières nettes ont augmenté, passant de 63 millions d'EUR en 2007 à 83 millions d'EUR en 2008 et à 114 millions d'EUR en 2009. Les autres produits financiers de 2007 comprenaient le produit de la vente d'investissements pour un montant de 16 millions d'EUR, ce qui explique l'augmentation de 20 millions d'EUR en 2008 des charges financières nettes. En 2009, les autres charges financières ont significativement augmenté à cause de l'augmentation des frais de pension à la suite de la crise financière de 2008. L'évolution du Résultat opérationnel explique principalement les changements significatifs d'une année à l'autre dans le Résultat attribuable aux propriétaires de la Société. Pour le premier semestre 2010, le Résultat attribuable aux propriétaires de la Société était de 57 millions d'EUR, par rapport à une perte de (18) millions d'EUR pour la même période l'année précédente.

Bilan consolidé

	Pour la période prenant fin le			
	30 juin 2010	31 décembre 2009	31 décembre 2008	31 décembre 2007
	<i>(en millions d'EUR)</i>			
Total des actifs	3.058	2.852	3.160	3.559
Actions attribuables aux actionnaires de la Société mère	874	721	700	888
Endettement financier net.....	391	445	673	721

Le total des actifs a diminué, passant de 3.559 millions d'EUR en 2007 à 3.160 millions d'EUR en 2008 et à 2.852 millions en 2009. La baisse du total des actifs en 2008 pour un montant de 399 millions était principalement due à une réduction du fonds de roulement et l'amortissement sur goodwill et autres immobilisations incorporelles. En outre, l'actif d'impôt différé a significativement baissé en 2008, provenant principalement d'une conversion inverse exceptionnelle de 34 millions d'EUR. En 2009, le total des actifs a continué à baisser de 308 millions d'EUR, à la suite d'une focalisation sur la réduction du fonds de roulement. Les créances et inventaires ont été comptabilisés au niveau consolidé pour 250 millions d'EUR de cette baisse, le solde de 58 millions étant principalement dû à une nouvelle réduction des actifs d'impôts différés et les trésoreries et équivalents de trésorerie. Au cours de la première moitié de 2010, le total des actifs a augmenté de 206 millions d'EUR, principalement grâce à l'évolution des taux de changes, affectant en particulier le solde des immobilisations incorporelles pour le secteur HealthCare et le fonds de

roulement de Graphics et de HealthCare. L'acquisition de Gandi Innovations a également contribué à l'augmentation du total des actifs au cours du premier semestre 2010.

Les Fonds propres attribuables aux actionnaires de la Société ont diminué de manière importante en 2008, passant de 888 millions d'EUR en 2007 à 700 millions d'EUR en 2008, à la suite de la perte de 167 millions d'EUR qui étaient attribuables aux propriétaires de la Société. Une évolution inverse sur les fonds propres attribuables aux propriétaires de la Société a eu lieu pendant le premier semestre 2010, passant de 721 millions d'EUR au 31 décembre 2009 à 874 millions d'EUR au 30 juin 2010, résultant principalement du résultat de la période pour un montant de 57 millions d'EUR et de l'évolution des taux de changes, affectant les Ecarts de conversion à hauteur de 99 millions d'EUR par rapport à la fin de l'année 2009.

L'endettement net a continuellement diminué au cours de la période 2007-30 juin 2010, passant de 721 millions d'EUR au 31 décembre 2007 à 391 millions d'EUR au 30 juin 2010. Cette évolution provient principalement de la concentration constante de la direction de réduire le fonds de roulement et de la mise en œuvre réussie de plusieurs plans d'économie.

Perspectives pour les troisième et quatrième trimestres 2010

Depuis le 30 juin 2010, la situation financière ou commerciale du Groupe n'a fait l'objet d'aucun changement significatif. La Société considère par conséquent que les perspectives pour l'ensemble de l'année 2010 sont toujours valables.

A condition que les taux de change et les conditions macro-économiques demeurent stables, le Groupe s'attend à une croissance des produits pour toute l'année d'environ 200 millions d'EUR par rapport à 2009. L'augmentation de produits devrait provenir de Graphics, puisque la croissance interne du pôle d'activités sera renforcée par l'impact des acquisitions et filiale commune (*joint venture*) récemment annoncées. Le ratio EBIT/produits de Graphics pour toute l'année devrait être supérieur à la moyenne, grâce à des coûts de matières premières favorables, à la reprise plus forte que prévu de l'industrie graphique aux Etats-Unis et à l'effet unique lié aux droits de propriété intellectuelle. HealthCare s'attend à une meilleure performance au niveau du chiffre d'affaires au cours de la seconde moitié de l'année. Le pôle d'activités HealthCare s'attend à ce que le ratio EBIT/produits pour toute l'année soit plus proche de 11 pour cent que de 10 pour cent.

Graphics confirme sa cible de 7 pour cent pour l'EBIT à moyen terme. HealthCare poursuit ses programmes destinés à renforcer l'efficacité de ses services. En outre, la rentabilité des activités du Groupe deviendra progressivement moins exposée aux fluctuations du prix de l'argent. En ce qui concerne HealthCare, le ratio EBIT/revenus à moyen terme devrait osciller entre 10,5 pour cent et 11 pour cent.

Specialty Products continue à investir dans de nouvelles activités, qui ne commenceront à compenser le déclin en cours de la demande de certains produits de film traditionnels que de manière progressive.

Modalités de l'Émission

Montant d'émission

Émission d'Actions nouvelles pour un montant de 148.221.522 EUR.

Les produits bruts de l'Émission escomptés correspondent à 148.221.522 EUR. Montant estimatif maximum des frais liés à l'émission: 4.200.000 EUR.

Prix d'émission et Ratio

Le Prix d'émission est de 3,45 EUR par Action nouvelle.

Les détenteurs de Droits préférentiels peuvent souscrire des Actions nouvelles selon un rapport de 1 Action nouvelle pour 3 Droits préférentiels détenus (le « Ratio »).

Période de souscription avec droits

La période de souscription avec Droits préférentiels sera ouverte du 21 octobre 2010 au 4 novembre 2010 inclus.

Émission de droits

Sauf restrictions imposées par la législation en vigueur (voir section 2.3 et section 4.6 du Prospectus), les détenteurs de Droits préférentiels pourront souscrire les Actions nouvelles selon le Ratio et compte tenu du Prix d'émission, comme suit:

- Les Actionnaires existants figurant au registre des actionnaires de l'Émetteur recevront à l'adresse indiquée dans ce dernier notification du nombre total de Droits préférentiels leur revenant et de la marche à suivre pour exercer ou négocier ces Droits préférentiels;
- Les Actionnaires dont les actions sont placées sur un compte titres seront en principe informés par leur établissement financier de la marche à suivre pour exercer ou négocier ces Droits préférentiels; et
- Les Actionnaires détenant des titres au porteur peuvent prendre part à l'Émission en présentant sans frais leurs droits, représentés par le coupon n° 9, aux guichets de BNP Paribas Fortis, de la Banque KBC et d'ING ou aux guichets de tout autre intermédiaire financier en Belgique, étant entendu que ces autres intermédiaires financiers transmettront ensuite les coupons à BNP Paribas Fortis. Sur présentation de ces coupons, il pourra leur être demandé d'ouvrir un compte titres et, le cas échéant, un compte courant. Il incombe aux Actionnaires de s'informer des coûts facturés par ces intermédiaires financiers, coûts qui seront à leur charge.

Lors de la Période de souscription avec droits, les Actionnaires existants et tout tiers ayant acquis des droits qui ne détiendraient pas un nombre de droits correspondant à un nombre rond d'Actions nouvelles pourront décider d'acheter les Droits nécessaires pour souscrire une action supplémentaire, de revendre leurs droits surnuméraires, ou d'attendre d'éventuels versements liés à des droits non exercés.

L'exercice et la négociation des Droits préférentiels seront impossibles après le 4 novembre 2010, Date de clôture de la période de souscription avec Droits préférentiels.

Certificats provisoires – placement privé

Tous les Droits préférentiels non exercés à la Date de clôture de la période de souscription avec Droits préférentiels seront automatiquement convertis en autant de Certificats provisoires.

Ces Certificats provisoires seront vendus à des investisseurs institutionnels dans le cadre d'un placement privé. À cette fin, un registre visant à déterminer le prix de marché des certificats sera constitué. Tout investisseur se portant acquéreur de Certificats provisoires s'engagera irrévocablement à exercer ces Certificats, c'est-à-dire à souscrire le nombre correspondant d'Actions nouvelles, au prix d'émission et selon le Ratio.

Le placement privé devrait durer un jour, soit le 8 novembre 2010.

Le produit net de la vente, après déduction de tous les frais et dépenses raisonnables que la Société aura dû engager pour vendre les Certificats (« Produit net des certificats provisoires »), sera réparti proportionnellement entre les détenteurs de Droits préférentiels n'ayant pas exercé ces derniers (arrondi vers le bas à un centime d'euro par Droit non exercé). Le produit net de la vente des Certificats provisoires sera versé aux Actionnaires existants sur présentation du coupon n° 9. Veuillez soumettre à votre intermédiaire financier toute question concernant ce versement.

Règlement

Le règlement des actions souscrites avec Droits préférentiels se fera par débit du compte du souscripteur à la date de valeur, soit le 12 novembre 2010. Le règlement des actions souscrites dans le cadre du placement privé se fera à la livraison.

Les Actions nouvelles et les Strips VVPR seront livrés sous forme dématérialisée et enregistrés sur le compte titres du souscripteur, ou sous forme d'actions nominatives enregistrées au registre des actionnaires de la Société.

Annnonce des résultats de l'émission

L'annonce des résultats de la souscription avec Droits préférentiels se fera via un communiqué de presse publié avant l'ouverture des marchés, vers le 5 novembre 2010.

Les résultats de la souscription avec Droits préférentiels et Certificats provisoires ainsi que les résultats de la vente des Certificats et les sommes dues aux détenteurs de droits non exercés seront publiés vers le 9 novembre 2010 via un placard dans la Presse financière belge.

Admission à la négociation

Les Droits préférentiels (coupon n° 9) seront détachés le 20 octobre 2010 après la clôture d'Euronext Brussels. Une demande d'admission des Droits préférentiels à la négociation a été déposée, et les Droits préférentiels seront négociables sur le marché réglementé d'Euronext Brussels sous le code ISIN BE0970119229 pendant la Période de souscription avec droits, soit du 21 octobre 2010 au 4 novembre 2010 inclus.

Les Actions existantes se négocieront donc ex-droits à compter du 21 octobre 2010.

Une demande d'admission à la négociation des Actions nouvelles et des Strips VVPR sur le marché réglementé d'Euronext Brussels a été déposée. Cette admission devrait intervenir le 12 novembre 2010.

Place de cotation

Les Actions nouvelles seront cotées sur le marché réglementé d'Euronext Brussels, sur la même ligne de cotation que celle des Actions existantes.

Les Actions nouvelles et les Strips VVPR seront cotés respectivement sous le code ISIN BE0003755692, symbole de négociation AGFB, et ISIN BE0005638128, symbole de

négociation AGFS.

Les Droits préférentiels devraient être cotés sous le code ISIN BE0970119229, symbole de négociation AGFB9.

Dividendes

Les Actions nouvelles seront de même catégorie que les Actions existantes. Les Actions nouvelles donneront droit à la même part des bénéfices que les actions existantes.

Contrat de souscription

Le 19 octobre 2010, la Société et les Joint Bookrunners ont conclu un Contrat de souscription.

Conformément aux modalités de ce Contrat de souscription, chacun des Joint Bookrunners convient de souscrire l'émission de droits en apportant souscripteurs et paiements pour tous les Certificats provisoires proposés dans le cadre du placement privé, ou (au cas où il ne serait pas en mesure d'apporter un nombre de souscripteurs suffisant) en souscrivant et en payant toute Action nouvelle non souscrite dans le cadre de l'Emission. Le Contrat de souscription permet aux Joint Bookrunners de le résilier dans certaines circonstances très précises.

Chacun des Joint Bookrunners s'est engagé à souscrire les pourcentages suivants:

- BNP Paribas Fortis: 31,5 pour cent.
- HSBC: 31,5 pour cent.
- ING: 18,5 pour cent.
- KBC Securities: 18,5 pour cent.

Blocage et décision concernant les actions propres

Conformément au Contrat de souscription, à partir de la date du Contrat de souscription et jusqu'à 180 jours après la date de clôture de l'Émission, l'Émetteur ne peut, sauf accord écrit préalable du Global Coordinator (agissant au nom de tous les Joint Bookrunners), (i) émettre, vendre, céder ou chercher à vendre des actions, des warrants ou d'autres titres, accorder des options, des titres convertibles ou d'autres droits de souscription ou d'achat d'actions, conclure aucun contrat (y compris des transactions sur produits dérivés) ni prendre d'engagement d'effet similaire, ni (ii) acheter aucun de ses titres ou réduire de quelque façon que ce soit son capital social avec remboursement des actionnaires, sauf dans le cadre de mécanismes d'incitation du personnel entrant dans un cadre établi.

Agfa-Gevaert vendra tous les Droits préférentiels relatifs aux 4.099.852 actions propres.

Forme des actions

Actions dématérialisées ou actions nominatives.

Dilution

Les Actionnaires existants de la Société ne subiront aucune dilution pour autant qu'ils exercent la totalité de leurs Droits préférentiels.

La dilution (en pourcentage) subie par les Actionnaires Existants n'exerçant aucun de leurs Droits préférentiels est de 25 pour cent et peut être calculée comme suit:

$$\frac{(S-s)}{S}$$

S = nombre total des Actions après l'augmentation de capital, soit 171.851.042.

s = nombre total des Actions avant l'augmentation de capital, soit 128.888.282.

Simulations de dilution

Les tableaux ci-dessous présentent une simulation de la dilution selon deux scénarios reposant sur un Prix d'émission de 3,45 EUR et un Ratio de 1/3.

Actionnariat avant Émission*

	Nbre d'actions	Pourcentage
Classic Fund Management AG.....	7.307.775	5,67%
UBS**	4.721.105	3,66%
JP Morgan Securities Ltd.	3.995.315	3,10%
Blackrock Group	3.898.194	3,02%
Agfa-Gevaert.....	4.099.852	3,18%
Autres	104.866.041	81,37%
Total	128.888.282	100,0%

* d'après les déclarations de transparence telles que publiées sur le site internet de l'Émetteur.

** UBS AG et UBS O'Connor LLC

Scenario 1

Les Actionnaires existants exercent tous leurs Droits préférentiels (y compris les Droits préférentiels liés aux actions propres d'Agfa-Gevaert vendues à des tiers et exercées par ceux-ci).

Actionnaire	Après augmentation de capital	
	<i>(nombre d'actions)</i>	<i>(en %)</i>
Classic Fund Management AG.....	9.743.700	5,67%
UBS	6.294.806	3,66%
JP Morgan Securities Ltd.	5.327.087	3,10%
Blackrock Group	5.197.592	3,02%
Agfa-Gevaert.....	5.466.469	3,18%
Joint Bookrunners	0	0,0%
Autres	139.821.388	81,37%
Total	171.851.042	100,0%

Scenario 2

Les Actionnaires existants n'exercent aucun Droit préférentiel.

Actionnaire	Après augmentation de capital	
	(nombre d'actions)	(en %)
Classic Fund Management AG	7.307.775	4,25%
UBS	4.721.105	2,75%
JP Morgan Securities Ltd.	3.995.315	2,32%
Blackrock Group	3.898.194	2,27%
Agfa-Gevaert	4.099.852	2,39%
Joint Bookrunners	42.962.760	25%
Autres.....	104.866.041	61,02%
Total	171.851.042	100,0%

Participation des Personnes physiques et morales

Les Joint Bookrunners ont conclu un Contrat de souscription avec la Société le 19 octobre 2010.

Par ailleurs, les Joint Bookrunners (ou leurs filiales) ont fourni et continueront à fournir divers services bancaires au Groupe ou à la Société. A cet égard, il est renvoyé à la section 4.2.2 du Prospectus.

Comme indiqué dans la section exposant les motifs de l'Emission, le produit net de cette dernière sera utilisé pour rembourser le montant utilisé de la ligne de crédit existante accordée par le syndicat bancaire (lequel comprend les Joint Bookrunners (ou leurs filiales)), à concurrence de leurs engagements de financement respectifs.

Calendrier

Publication dans la Presse financière belge ainsi qu'au Moniteur belge de l'avis prescrit par l'article 593 du Code des sociétés.	T-8	12 octobre 2010
Fixation du Prix d'émission et du Ratio.....	T-1	19 octobre 2010
Détachement du coupon n° 9 (qui représente le Droit préférentiel) après clôture des marchés	T	20 octobre 2010
Mise à disposition du public du Prospectus	T+1	21 octobre 2010
Négociation des actions ex-droits	T+1	21 octobre 2010
Date d'ouverture de la souscription avec Droits préférentiels	T+1	21 octobre 2010
Cotation des Droits préférentiels sur le marché réglementé d'Euronext Brussels.....	T+1	21 octobre 2010
Date de fermeture de la souscription avec Droits préférentiels.....	T+15	4 novembre 2010
Fin de la cotation des Droits préférentiels sur le marché réglementé d'Euronext Brussels	T+15	4 novembre 2010
Annnonce des résultats de la souscription avec Droits préférentiels par communiqué de presse.....	T+16	5 novembre 2010
Placement privé accéléré des Certificats provisoires	T+19	8 novembre 2010

Fixation du prix et vente des Certificats provisoires.....	T+19	8 novembre 2010
Annnonce des résultats du Placement privé des Certificats provisoires par communiqué de presse.....	T+19	8 novembre 2010
Publication dans la presse financière belge des résultats de l'Émission et des sommes dues aux détenteurs des Droits préférentiels non exercés	T+20	9 novembre 2010
Paiement du Prix d'émission par les souscripteurs ou en leur nom	T+23	12 novembre 2010
Réalisation de l'augmentation de capital	T+23	12 novembre 2010
Remise des Actions nouvelles avec Strips VVPR aux souscripteurs	T+23	12 novembre 2010
Cotation des Actions nouvelles et des Strips VVPR sur le marché réglementé d'Euronext Brussels	T+23	12 novembre 2010
		à compter du
		à compter du
Paiement aux détenteurs de Droits préférentiels non exercés	T+26	15 novembre 2010

Définitions des principaux termes utilisés dans le Prospectus

Actionnaires existants	Détenteurs des Actions existantes.
Actions	Titres représentant le capital social de la Société, avec droit de vote et sans désignation de valeur nominale, émis de temps en temps par Agfa-Gevaert.
Actions existantes	Les 128.888.282 Actions Agfa-Gevaert actuellement souscrites.
Actions nouvelles	Actions avec les Strips VVPR faisant l'objet de l'Émission.
Agfa-Gevaert, Société ou Emetteur	Agfa-Gevaert SA, dont le siège est situé Septestraat 27, 2640 Mortsels, Belgique et immatriculée auprès du registre des personnes morales d'Anvers sous le numéro 0404.021.727.
Agfa Graphics	Le pôle d'activités d'Agfa-Gevaert lié à l'industrie graphique
Agfa HealthCare	Le pôle d'activités d'Agfa-Gevaert lié aux soins de santé
Agfa Specialty Products	Le pôle d'activités d'Agfa-Gevaert lié aux produits spéciaux
Arrêté royal sur les OPA	Arrêté royal belge du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition.
CBFA	Commission Bancaire, Financière et des Assurances.
Certificats provisoires	Tous les Droits non exercés à la Date de clôture la période de souscription avec Droits préférentiels seront automatiquement convertis en autant de Certificats provisoires. Tout investisseur se portant acquéreur de Certificats provisoires s'engage irrévocablement à exercer ces certificats, c'est-à-dire à souscrire le nombre correspondant d'Actions nouvelles, au Prix d'émission et selon le Ratio.
Certificats provisoires – placement privé	Après la clôture de l'Émission, tout Certificat provisoire, pour autant qu'il y en ait, sera vendu dans le cadre d'un placement privé à des investisseurs institutionnels dans l'Espace économique européen. À cette fin, un registre visant à

déterminer le prix de marché des Certificats provisoires sera constitué. Les détenteurs de Droits préférentiels non exercés bénéficieront des Versements pour droits non exercés (le cas échéant). Le placement privé devrait durer un jour, soit le 8 novembre 2010.

Code des sociétés	Code des sociétés belge du 7 mai 1999.
Contrat de souscription	Contrat de souscription relatif à l'Émission conclu par les Joint Bookrunners et l'Émetteur le 19 octobre 2010.
Date de clôture de l'Émission	Date de réalisation de l'augmentation de capital. Il devrait s'agir du 12 novembre 2010.
Date de clôture de la période de souscription avec Droits préférentiels	Dernier jour pendant lequel les Actionnaires et les autres détenteurs de Droits préférentiels peuvent souscrire les Actions nouvelles. Il devrait s'agir du 4 novembre 2010.
Date d'ouverture de la période de souscription avec Droits préférentiels	Date à partir de laquelle les Actionnaires existants et les détenteurs de Droits préférentiels peuvent présenter leurs demandes de souscription d'Actions nouvelles. Il devrait s'agir du 21 octobre 2010.
Directive Prospectus	Directive 2003/71/CE concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation.
Droits préférentiels	Droits de souscription préférentiels des porteurs d'Actions existantes, qui leur donnent le droit de souscrire des Actions nouvelles, au Prix d'émission et selon le Ratio. 3 Droits préférentiels permettent de souscrire 1 Action nouvelle. Les Droits préférentiels, représentés par le coupon n° 9 des Actions existantes, seront détachés des actions correspondantes le 20 octobre après clôture d'Euronext Brussels et seront négociables tout au long de la période de souscription avec droits sur Euronext Brussels sous le code ISIN BE0970119229.
Émission	L'émission de droits et le placement privé des Certificats provisoires
Émission de Droits	Appel à l'épargne publique lancé par Agfa-Gevaert: souscription d'Actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital avec Droits préférentiels.
Global Coordinator	Fortis Banque SA, dont le siège social est situé Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, Belgique (BNP Paribas Fortis).
Groupe	Agfa-Gevaert et l'ensemble de ses filiales directes et indirectes.
Investisseurs institutionnels	Investisseurs institutionnels qualifiés, QIB (selon définition de la règle 144A du Securities Act).
Joint Bookrunners	Fortis Banque SA, dont le siège social est situé Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, Belgique (BNP Paribas Fortis); HSBC Bank plc, 8 Canada Square, Canary Wharf, London E14 5HQ, United Kingdom (HSBC); ING Belgium SA, dont le siège social est situé Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, Belgique (ING) et KBC Securities SA, dont le siège social est situé Avenue du Port 12, 1080 Bruxelles, Belgique (KBC Securities).

Loi sur la Transparence	Loi belge du 2 mai 2007 établissant un devoir de divulgation de participations importantes dans des émetteurs dont les titres sont admis à la négociation sur un marché régulé et contenant diverses dispositions.
Loi sur les OPA	Loi belge du 1 ^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition.
Période de souscription avec Droits	Période d'au moins 15 jours civils pendant lesquels les détenteurs de Droits préférentiels peuvent souscrire des Actions nouvelles; la période de souscription avec Droits préférentiels devrait débuter le 21 octobre 2010 et s'achever le 4 novembre 2010.
Presse financière belge	L'Echo et De Tijd.
Prix d'émission	Prix de vente en euros de chaque Action nouvelle, soit 3,45 euros par Action nouvelle.
Produit net des Certificats provisoires	Produit net de la vente des Certificats provisoires, déduction faite de tous les coûts, commissions et frais raisonnables engagés par la Société aux fins de la vente des certificats.
Ratio	Rapport 1/3 selon lequel 3 Droits préférentiels ou Certificats provisoires permettent de souscrire 1 Action nouvelle.
Règlement Prospectus	Règlement (CE) n° 809/2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les informations contenues dans les prospectus, la structure des prospectus, l'inclusion d'informations par référence, la publication des prospectus et la diffusion des communications à caractère promotionnel
SEC	Securities and Exchange Commission (USA).
Securities Act	Loi de 1933 sur les valeurs mobilières (USA) telle qu'amendée.
Strips VVPR	Les Strips VVPR donnent droit à certains détenteurs à un précompte mobilier réduit sur les dividendes (15 pour cent au lieu de 25 pour cent). Les Strips VVPR sont négociables séparément.
Versements pour droits non exercés	Produit net de la vente des Certificats provisoires réparti proportionnellement entre tous les détenteurs de Droits ne les ayant pas exercés.